

Le 13 septembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le lundi 13 septembre 2021, à 19 h 30, à l'Hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers Jean Allard, René Doucet, Réjean Labarre, Jean-Claude Guévin et Mario Laplante formant quorum et sous la présidence de monsieur Laurent Marcotte, maire.

Onze contribuables sont présents à cette séance.

3. Adoption de l'ordre du jour 2021-09-113

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021
5. Rapport des comités et des activités du mois
6. Adoption des comptes payés et à payer
7. Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs
8. Autorisation de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout – 75, rue Villeneuve
9. Autorisation pour l'utilisation des rues de la Municipalité dans le cadre du 39^e Polycourons – école secondaire La Découverte
10. Modification des limites d'un îlot déstructuré # 36
11. Service incendie – embauche de pompiers
12. Centre Richard-Lebeau - location du restaurant
13. Reddition de comptes 2020 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
14. Offre de services pour une intervention en équité salariale – monsieur Réjean Despins, consultant
15. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 657 000 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2021
16. Résolution d'adjudication relative aux règlements d'emprunts 2010-03 et 2010-06
17. Machineries 155 inc. – prolongement de l'entente initiale
18. Mesure de boues – mandat à Environnement McM inc.
19. La Croix-Rouge canadienne – contribution annuelle
20. Le Cercle, centre de pédiatrie sociale – projet Coffre à jouets communautaire
21. Canadien National – semaine de la sécurité ferroviaire
22. Offres de services pour l'achat de gravier, sable et sel d'hiver – Saison 2021-2022
23. Vente de la tondeuse ORSI et la saleuse
24. Entretien ménager - LVL nettoyage
25. Lac St-Pierre – appui au Comité ZIP
26. 22, rang Saint-Joseph – autorisation de nettoyage du terrain
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021**
2021-09-114

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 août 2021 a été remise à chacun des membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 août 2021 tel que rédigé.

Adoptée

5. **Rapport des comités et des activités du mois**

Les membres du conseil donnent rapport de leur comité et des activités depuis le dernier conseil.

6. **Adoption des comptes payés et à payer**
2021-09-115

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les délégués du conseil au 31 août 2021;

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour payer l'ensemble des dépenses présentées au membre du conseil au montant de 359 804,01 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'approuver la liste des salaires jusqu'au 4 septembre 2021 totalisant 108 183,20 \$;
- D'approuver la liste des dépenses du *Centre Richard-Lebeau* en date du 31 août 2021 totalisant 21 583,89 \$;
- D'approuver les comptes payés en date du 31 août 2021 au montant de 541,95 \$;
- D'approuver le remboursement des taxes municipales en date du 31 août 2021, au montant de 407,09\$;
- D'approuver la liste des comptes à payer et des prélèvements bancaires au 31 août 2021 totalisant 229 087,88 \$ et d'en autoriser le paiement par la secrétaire-trésorière, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

7. **Approbation de paiement – réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs**
2021-09-116

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 2018-03 décrétant une réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs*;

CONSIDÉRANT les recommandations du *Comité consultatif aux loisirs et à la culture*;

NOM	RÉSERVE	MONTANT	Raisons / commentaires
ACF	RÉSERVE	580.62 \$	Ciné-parc
Boucher, Mikael		51.71 \$	Dek hockey
Boudreault, Melina		1 141.10 \$	Camp de jour
Café Pile ou Face		1 319.34 \$	Lunch camp de jour (été 2021)
Club Entrpôt		57.91 \$	Je vais facturer aux loisirs inc.
École Tournesol	RÉSERVE	600.00 \$	Parade St-Jean
Éducazoo		655.36 \$	Animation Camp de jour
Express de St-Léonard	RÉSERVE	375.00 \$	Parade St-Jean
Lindsay capital (Cantine Le Pignon)		811.16 \$	Lunch camp de jour
Loisir sport Centre-du-Québec		814.11 \$	Formation camp de jour
Maison de jeunes L'Eau-vent	RÉSERVE	125.00 \$	Parade St-Jean
Picotte, Claude	RÉSERVE	250.00 \$	Chansonnier St-Jean
Poste Canada	RÉSERVE	155.59 \$	Publipostage
Total		6 936.90 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'approuver et autoriser, conformément au *Règlement numéro 2018-03*, le paiement, à même la réserve financière pour financer les dépenses reliées à la culture et aux loisirs, des sommes suivantes :

Adoptée

8. Autorisation de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout – 75, rue Villeneuve 2021-09-117

CONSIDÉRANT la demande de branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égout de madame Karine Larochelle;

CONSIDÉRANT que ledit lot n'est pas desservi par les services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'autoriser, sous la supervision du personnel des travaux publics, le branchement des services d'aqueduc et d'égout pour le 75, rue Villeneuve;
- De facturer à la propriétaire des frais de 2 500 \$ par branchement, tel que prévu au Règlement 2018-06 de la Municipalité.

Adoptée

9. Autorisation pour l'utilisation des rues de la Municipalité dans le cadre du 39^e Polycourons – école secondaire La Découverte 2021-09-118

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une demande d'autorisation afin d'utiliser les rues de la municipalité dans le cadre du 39^e Polycourons de l'école secondaire La Découverte qui aura lieu le 21 octobre 2021, de 9 h à 15 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'autoriser l'utilisation des rues de la municipalité pour l'activité du 39^e Polycourons de l'école secondaire La Découverte de Saint-Léonard-d'Aston qui aura lieu le 21 octobre 2021.

Adoptée

10. Modification des limites d'un îlot déstructuré # 36
2021-09-119

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska revoit présentement les îlots déstructurés sur son territoire dans l'objectif de présenter une demande de révision des îlots déstructurés à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ);

CONSIDÉRANT que l'îlot déstructuré # 36 – rang 9 localisé au plan joint en annexe A de la présente résolution;

CONSIDÉRANT que les lots 5 232 368 et 5 232 472 au plan joint en Annexe B de la présente résolution sont adjacents à l'îlot et pourrait être utilisé à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que ces lots sont utilisés à des fins agricoles, étant donné leur superficie et leur localisation entre un chemin et un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la construction de résidences sur ces terrains pourrait contribuer au développement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'on retrouve un certain nombre de résidences sur le rang 9 faisant partie de cet îlot;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston demande à la MRC de Nicolet-Yamaska de revoir les limites de l'îlot déstructuré # 36 afin d'y inclure les lots 5 232 368 et 5 232 472 le tout tel qu'indiqué au plan se retrouvant aux Annexes A et B de la présente résolution.

Adoptée

11. Service incendie – embauche de pompiers
2021-09-120

CONSIDÉRANT le manque d'effectif au sein du Service incendie;

CONSIDÉRANT la candidature de messieurs Samuel Tellier et Mikaël Turcotte, à titre de pompier;

CONSIDÉRANT qu'une année de probation est nécessaire afin de s'assurer que les candidats ont les capacités requises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'embaucher, à titre de pompier, messieurs Samuel Tellier et Mikaël Turcotte;
- Que ces derniers seront formés après une année de probation et selon les recommandations des officiers du Service incendie.

Adoptée

12. Centre Richard-Lebeau - location du restaurant
2021-09-121

CONSIDÉRANT que la Municipalité était à la recherche d'un locataire pour le restaurant du Centre Richard-Lebeau;

CONSIDÉRANT que seul, le restaurant *Brasserie Pile ou Face (9399-0059 Québec inc.)* a soumis une proposition de location;

CONSIDÉRANT que la proposition de celui-ci satisfait les attentes du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- Que la durée du bail sera d'une durée initiale d'une saison de glace (soit de septembre 2021 à avril 2022), renouvelable de part et d'autre, 90 jours avant la fin du bail, avec option de contrat de trois à cinq ans;
- Qu'un montant à la pièce soit exigé si le restaurant est ouvert en dehors de la saison normale du Centre Richard-Lebeau, avec l'autorisation du locateur.
- Que le Conseil approuve ledit bail et autorise la directrice générale, madame Galia Papantcheva et le maire, monsieur Laurent Marcotte à signer tout document relatif à cette entente.

Adoptée

13. Reddition de comptes 2020 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
2021-09-122

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 241 294 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- Que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du *Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local*.

Adoptée

14. Offre de services pour une intervention en équité salariale – monsieur Réjean Despins, consultant
2021-09-123

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a reçu une offre de services de monsieur Réjean Despins, pour une intervention en équité salariale pour les entreprises de 10 salariés ou plus, suite à l'adoption de la Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale;

CONSIDÉRANT que l'offre de services proposé est en trois étapes pour un montant de 1500,00 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'accepter l'offre de services de monsieur Réjean Despins, consultant, au montant de 1500,00 \$, taxes en sus, afin de réaliser l'exercice d'équité salariale conformément aux exigences de la Loi;

- D'autoriser la directrice générale, madame Galia Papantcheva et le maire, monsieur Laurent Marcotte à signer l'entente avec monsieur Réjean Despins du Groupe Conseil OR.

Adoptée

**15. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 657 000 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2021
2021-09-124**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 657 000 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2010-03	307 400 \$
2010-06	124 600 \$
2010-06	1 225 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2010-03 et 2010-06, la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	152 700 \$	
2023.	155 500 \$	
2024.	158 200 \$	
2025.	161 100 \$	
2026.	164 000 \$	(à payer en 2026)
2026.	865 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2010-03 et 2010-06 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée

16. Résolution d'adjudication relative aux règlements d'emprunts 2010-03 et 2010-06 2021-09-125

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	13 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 septembre 2021
Montant :	1 657 000 \$		

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 septembre 2021, au montant de 1 657 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

152 700 \$	1,63000 %	2022
155 500 \$	1,63000 %	2023
158 200 \$	1,63000 %	2024
161 100 \$	1,63000 %	2025
1 029 500 \$	1,63000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,63000 %

2 - CAISSE DESJARDINS GODEFROY

152 700 \$	1,65000 %	2022
155 500 \$	1,65000 %	2023
158 200 \$	1,65000 %	2024
161 100 \$	1,65000 %	2025
1 029 500 \$	1,65000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,65000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

152 700 \$	0,60000 %	2022
155 500 \$	0,80000 %	2023
158 200 \$	1,10000 %	2024
161 100 \$	1,30000 %	2025
1 029 500 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,82800

Coût réel : 1,69914 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2021 au montant de 1 657 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2010-03 et 2010-06. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée

17. Machineries 155 inc. – prolongement de l'entente initiale 2021-09-126

CONSIDÉRANT qu'en mai 2018 la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a vendu à Machineries 155 inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 109 501 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que dans cette transaction l'acheteur avait des obligations à honorer dans un délai entendu par les deux parties;

CONSIDÉRANT que ledit délai est expiré et qu'il y a lieu d'établir de nouvelles modalités en lien avec cette entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'établir une nouvelle entente entre la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston et Machineries 155 inc. en spécifiant les nouvelles spécifications et modalités de cette dernière;
- Que les travaux de construction du deuxième bâtiment doivent être entièrement complétés au plus tard le 31 décembre 2022;
- D'autoriser la directrice générale, madame Galia Papantcheva et le maire, monsieur Laurent Marcotte à signer tout document relatif à cette entente.

Adoptée

18. Mesure de boues – mandat à *Environnement McM inc.*
2021-09-127

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston a comme projet de procéder à la vidange de deux de ses trois étangs d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que pour se faire, la Municipalité doit procéder à la réalisation de mesures de boues de ses trois étangs du système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la soumission de *Environnement McM inc.* au coût de 1575 \$, taxes en sus, et un échantillon de boues sera prélevé au coût 795 \$, taxes en sus, pour chaque étang;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- De mandater *Environnement McM inc.* afin de réaliser la mesure de boues dans les trois étangs du système de traitement des eaux usées, aux conditions ci-haut mentionnées;

Adoptée

19. La Croix-Rouge canadienne – contribution annuelle
2021-09-128

CONSIDÉRANT que la Municipalité a une entente avec La Croix-Rouge canadienne;

CONSIDÉRANT que, de septembre 2021 à août 2022, la contribution est de 421,09 \$ pour notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- De défrayer la somme de 421,09 \$ à La Croix-Rouge canadienne à titre de contribution municipale pour la période entre septembre 2021 et août 2022.

Adoptée

20. Le Cercle, centre de pédiatrie sociale – projet Coffre à jouets communautaire
2021-09-129

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Le Cercle dans le cadre de leur projet *Coffre à jouets communautaire*;

CONSIDÉRANT que l'objectif de ce projet est de créer un contact avec les familles vivant en contexte de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT que ledit coffre sera composé de jeux favorisant le jeu libre et la socialisation;

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable audit projet et appuie ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Allard et unanimement résolu :

- D'appuyer le projet en rubrique et d'octroyer la somme de 500 \$ à titre de contribution municipale.

Adoptée

21. Canadien National – semaine de la sécurité ferroviaire
2021-09-130

CONSIDÉRANT que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 20 au 26 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 20 au 26 septembre 2021.

Adoptée

22. Offres de services pour l'achat de gravier, sable et sel d'hiver – Saison 2021-2022
2021-09-131

CONSIDÉRANT que la Municipalité procède aux préparatifs en vue de la saison hivernale;

CONSIDÉRANT l'offre de Sel Warwick pour l'achat de 100 à 200 tonnes de sel à glace au coût de 88,00 \$ la tonne, taxes en sus;

CONSIDÉRANT l'offre de Carrière PCM pour l'achat de 100 tonnes d'anti-dérapant (gravier) au coût de 19,40 \$ la tonne, taxes en sus;

CONSIDÉRANT l'offre de Sablière McDonald pour l'achat de 1000 tonnes de sable pour abrasif au coût de 11,50 \$ la tonne, taxes en sus, livraison inclus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu :

- D'autoriser l'achat du sel à glace, du gravier et du sable auprès des entreprises ci-haut mentionnées.

23. Vente de la faucheuse ORSI et la saleuse
2021-09-132

CONSIDÉRANT que la faucheuse ORSI et la saleuse ne sont plus utilisés par le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la vente de ceux-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- De mettre en vente l'équipement mentionner plus haut;

- Qu'un avis de vente sera affiché à l'hôtel de ville, à l'église et via la page Facebook de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston.

Adoptée

**24. Entretien ménager - LVL nettoyage
2021-09-133**

CONSIDÉRANT que la Municipalité est à la recherche de la main d'œuvre relative à l'entretien ménager des locaux municipaux;

CONSIDÉRANT qu'à cet effet, la Municipalité a publié une annonce dans le journal L'entraîn;

CONSIDÉRANT l'offre de LVL nettoyage pour un montant de 26 \$ par heure, pour une moyenne de quatre à cinq heures par semaine.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu :

- D'engager l'entreprise LVL nettoyage au coût de 26 \$ par heure, pour une moyenne de quatre à cinq heures par semaines, pour l'entretien ménager des locaux municipaux.

Adoptée

**25. Lac St-Pierre – appui au Comité ZIP
2021-09-134**

CONSIDÉRANT que le territoire de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre possède toutes les ressources requises pour remplir les trois fonctions (Conservation, développement durable et appui logistique) liées au développement durable établies par l'UNESCO;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de travailler dans le but d'atteindre les objectifs fixés afin de favoriser les relations entre les populations et leur environnement et ce, tout en combinant la pratique des sciences culturelles et sociales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvie René et unanimement résolu :

- D'appuyer le Comité ZIP du lac Saint-Pierre dans son mandat pour la désignation de statut de Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre auprès de l'UNESCO pour les 10 ans à venir;
- De collaborer et de participer au Comité ZIP dans le cadre des projets de la Réserve mondiale de la Biosphère du lac Saint-Pierre.

Adoptée

**26. 22, rang Saint-Joseph – autorisation de nettoyage du terrain
2021-09-135**

CONSIDÉRANT que madame Sophie Béliveau est en processus d'achat de la propriété situé au 22, rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT la demande de cette dernière à procéder au nettoyage dudit terrain afin de le rendre conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal est favorable à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mario Laplante et unanimement résolu :

- D'autoriser madame Sophie Béliveau à procéder au nettoyage du terrain situé au 22, rang Saint-Joseph afin de le rendre conforme à la réglementation municipale en vigueur tel que demandé par la MRC de Nicolet-Yamaska;
- Que ledit terrain soit nettoyé, au plus tard, au 21 septembre 2021.

Adoptée

27. Période de questions (début : 20 h 01 – fin : 20 h 23)

Le conseil municipal répond aux questions des contribuables présents.

**28. Levée de l'assemblée
2021-09-136**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 23.

Adoptée

Laurent Marcotte
Maire

Carmelle L. Dupuis
Directrice générale adjointe